



Communiqué de presse

Artisanat du Bâtiment / Performance thermique des logements / RT2012 / test grandeur réelle

A Héric - vendredi 15 avril à 14h

1 rue Saint-Jean - à côté de La Poste

Caméra thermique et test d'étanchéité à l'air **Les artisans du bâtiment sont invités à une démonstration grandeur nature, sur une maison ossature bois**

Bouguenais, le 15 avril 2011 - Le service technique de la Capeb des Pays de la Loire (CRTB) organise, pour les artisans du secteur de la commune de Héric, une démonstration grandeur nature de mesure de performance thermique sur une maison neuve.

Une maison basse consommation soumise aux tests des techniciens de la Capeb

Le test d'étanchéité aura pour objectifs :

- **La recherche de fuites**, avec discussion des améliorations possibles,
- **Le repérage des irrégularités d'isolation, d'étanchéité par caméra thermique**, avec explication et compréhension des phénomènes observés.

Cette démonstration est proposée dans un but pédagogique : elle vise, en toute impartialité, à améliorer les connaissances des artisans du bâtiment sur les nouvelles exigences de performance thermique et les moyens pour y parvenir.

Le chantier qui ouvrira ses portes est un chantier réalisé par **ARBOREAL**, groupement d'entreprises artisanales locales, dont fait partie la **Menuiserie de l'Isac - Nort sur Erdre**, qui accueillera les visiteurs.

Démonstration proposée par le **CRTB - Centre Régional Technique du Bâtiment**, service technique de la CAPEB Pays de la Loire

Nouvelle réglementation thermique (RT2012) : les artisans doivent être prêts

La réglementation thermique RT2012 est instituée par le décret 2010-1269 du 26 octobre, publié au JO du 27 octobre 2010. Elle s'appliquera aux bâtiments neufs dont le permis de construire sera déposé à partir du 1^{er} janvier 2013 et, par anticipation, à la date de publication plus un an (soit le 28 octobre 2011) pour « les bâtiments neufs à usage de bureau ou d'enseignement, les établissements d'accueil de la petite enfance et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU ».

Outre les informations techniques communiquées par écrit ou à l'occasion de réunions d'information sur la RT2012 (*la prochaine est fixée au 19 avril à Nantes - organisée par la DREAL* et la DDTM 44***), les artisans, hommes et femmes de terrain, sont sensibles à ce type de démonstration par des exemples concrets.

* DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

** DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Loire Atlantique

En savoir plus sur la maison soumise au test

- Futurs habitants : famille avec 2 enfants
- Projet construction : maison ossature bois sur deux niveaux. 110m² habitables environ + garage maçonné
- Ossature bois en douglas naturel, menuiseries extérieures double vitrage à isolation renforcée, bardage bois peint extérieur
- Isolation des murs et toiture par insufflation de ouate de cellulose, renforcée en extérieur par panneaux de fibre de bois
- Compacité des volumes
- Attention particulière à l'Étanchéité à l'air et au traitement des ponts thermiques
- Orientation Sud des pièces de vie, vers le jardin. Pièces tampons au nord (garage, arrière cuisine, circulation), côté rue
- Apports solaires par vitrages essentiellement orientés sud
- Apport d'inertie par mur central en briques de terre crues
- Protection des surchauffes l'été par brises-soleil en mélèze
- Equipement : poêle à pellets pour chauffage d'appoint, VMC double flux. Attentes pour futur ballon d'eau chaude solaire.

Les artisans sont des acteurs incontournables dans la construction basse consommation et la rénovation énergétique

Pour qu'ils jouent pleinement leur rôle dans cet enjeu énergétique et ce quel que soit leur métier, la Capeb multiplie les actions de sensibilisation et de formation auprès des artisans.

■ Avec le dispositif national de formation aux économies d'énergie FEEbat, près de 1 000 entreprises des Pays de la Loire ont déjà suivi ces formations ;

■ La Capeb a créé en 2009 la marque ECO Artisan® et compte aujourd'hui 300 ECO Artisans dans la région Pays de la Loire, première région de France.

C'est la première marque qui distingue les artisans qui ont fait le choix de s'impliquer dans l'amélioration de la performance énergétique des logements. Gage de sérieux et de crédibilité, la marque ECO Artisan® est délivrée par un organisme indépendant : QUALIBAT. Elle est attribuée pour 3 ans renouvelables aux artisans qui s'engagent à respecter l'intégralité des « engagements qualité » figurant dans le référentiel de la marque.



www.eco-artisan.net



www.feebat.org



A propos de la CAPEB :

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment - www.capeb.fr :

- 362 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**

- 1 014 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment

- et 81 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 62 % du CA du bâtiment,

- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2010 » disponible sur simple demande.

Contact presse CAPEB Loire-Atlantique :

Florence Hommet - tél. 02 40 08 99 60 - f.hommet@capeb-loire-atlantique.fr